Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010

<u>Étaient présents</u>: MM. SCHIBER - BANDELIER - PFLIEGR - TERREAUX - BAUDOIN - CLEMENCELLE - OUDET - LOCATELLI - BOYON - DEBRAY - GODEY - ALTMEYER - Mmes CONTET - AUSSARESSES

Absent excusé: Mlle L. PORTA (pouvoir à Mme AUSSARESSES)

Secrétaire de séance : Mr Denis BOYON Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Informations

Au cours du dernier Conseil Municipal, les points suivants ont été abordés :

✓ Rentrée scolaire

116 élèves sont inscrits au Groupe scolaire : 39 en Maternelle et 77 en Elémentaire.

✓ Mobilier scolaire

8 tables ont été vendues à un antiquaire pour le prix de 120.00 €uros.

√ Sécurité routière

Suite à un forum qui s'est tenu le 22 septembre à la demande de la Préfecture, Mr Raymond BANDELIER a été désigné personne référente concernant la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière de la Commune.

✓ Affouage: rappel

Il ne sera pas procédé cette année au nettoyage des coupes. L'affouage sera uniquement constitué par la vente de houppiers sur le parterre de la coupe.

Cette opération est conditionnée à une vente favorable des futaies fixée au 19 octobre. Une liste d'inscription sera ouverte consécutivement au résultat de la vente.

✓ Commerce ambulant

Réponse favorable est donnée à l'installation d'un commerce de pizzas. Il se tiendra le mercredi de 17 h à 21 h, place du Souvenir.

✓ Accueil périscolaire, restauration

Une inspection de l'Agence Régionale de Santé a eu lieu le 13 septembre dans la cuisine relais de l'accueil périscolaire. Le rapport de l'inspecteur conclut à un établissement bien tenu.

II Vente de bois

La vente de bois sur pied est prévue le 19 octobre à Noidans lès Vesoul. Le volume estimé est de 193 m³ dont 178 m³ de chêne ; le conseil a fixé un prix de retrait.

III Acquisition d'un terrain

Les propriétaires d'une parcelle cadastrée ZC n° 2 de 41 a 20 ca située sur le plateau du Sabot ont donné leur accord pour la vente au prix de 628 €. La Réserve Naturelle participera pour moitié à cet achat, la Commune demeurant propriétaire.

IV Linéaire de la voirie communale

Dans le cadre du calcul de la DGF allouée à chaque collectivité, le linéaire de voirie compte pour une part non négligeable.

Le linéaire des nouvelles rues du lotissement du Clos Martin porte sur 830 m soit un nouveau total de 15109 m.

La séance est levée à 21 h 15.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 5 octobre 2010.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.